

ANNONCE DU GRAND PRIX DE L'ACADEMIE DE COMPTABILITE

Le prix

D'un montant de 5000 euros, ce prix est partagé entre le lauréat et son institution.

Il récompense un mémoire de master ou de grande école soutenu dans le domaine comptable, entendu au sens large, y compris dans ses relations avec l'économie, la finance et le droit.

Il distingue les mémoires permettant de mieux connaître les pratiques et, si possible, de les améliorer.

Le jury

Le jury est composé de professionnels et d'universitaires.

Ses délibérations se tiennent à huis clos et ne donnent pas lieu à compte-rendu ; ses décisions sont sans appel .

Ses critères d'appréciation sont notamment les suivants : originalité et actualité du sujet, intérêt de ce sujet pour les professions comptables et financières, qualité méthodologique de son traitement, qualité rédactionnelle du mémoire (structuration, clarté et qualité de la rédaction, ...).

Le jury sélectionne trois finalistes et choisit le ou la récipiendaire du grand prix parmi ces trois finalistes. Il peut également décerner des accessits ou des mentions spéciales aux autres finalistes.

Il se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix .

Les candidats

Peuvent être candidats à ce prix les auteurs de mémoires soutenus en 2025 et 2026 (avant le 10 juin) dans les cycles suivants :

- deuxième cycle universitaire (master 1 et 2) à dominante comptable ;
- deuxième, troisième ou quatrième année de Grande École (option à dominante comptable).

Ces mémoires ne doivent pas avoir fait l'objet d'une publication.

Les rapports de stage ainsi que les rapport d'analyse financière d'entreprises ne sont pas acceptés.

Sont éligibles les mémoires soutenus dans les différents pays de la francophonie et rédigés en français. Sous réserve qu'ils fassent l'objet d'un résumé en français d'environ 5000 signes, sont également éligibles les mémoires rédigés en anglais dans ces pays,

Le dossier de candidature

Les candidats doivent envoyer leur dossier avant le 10 juin 2026 à l'adresse suivante :
cantau@academie-comptabilite.fr

Ce dossier (en version électronique) doit comprendre les documents suivants :

1. Une lettre d'envoi mentionnant : le titre du mémoire ; le nom, le prénom et l'adresse postale de l'auteur ou de l'autrice, le nom et l'adresse postale de son institution, le nom du directeur ou de la directrice de mémoire ainsi que le libellé exact de son master ;
2. Un exemplaire anonymisé du mémoire (ne mentionnant ni le nom de l'auteur ou de l'autrice, ni le nom de son institution, ni tout autre nom permettant d'identifier l'auteur ou l'autrice, ou son institution, par exemple dans les remerciements) ;
3. Une déclaration sur l'honneur signée de l'auteur ou de l'autrice selon laquelle le document présenté respecte la déontologie scientifique ;
4. Un résumé en français de ce mémoire de 1500 signes au maximum ;
5. Une lettre de recommandation émanant du ou de la responsable du master.
6. Une autorisation de publication du mémoire s'il est retenu parmi les trois finalistes, notamment par mise en ligne ou par fourniture d'un lien permettant d'y avoir accès.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.